



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROCÉDURE DE REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE du mercredi 6 septembre 2017 au mercredi 11 octobre 2017 inclus

Le Maire de Grasse informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Grasse, conformément à l'arrêté en date du 25 juillet 2017, à **une enquête publique portant sur la révision du Règlement Local de Publicité sur l'ensemble du territoire communal du mercredi 6 septembre 2017 au mercredi 11 octobre 2017 inclus.**

Madame fanny AZAN-BRULHET est désignée en qualité de commissaire enquêtrice, conformément à la décision n° E17000011/06 en date du 18 avril 2017 du Président du Tribunal administratif de Nice. Le siège de l'enquête publique est fixé au **Service Accueil de l'Urbanisme de Grasse, 57 avenue Pierre Sémard - 06130 Grasse dont les horaires d'ouvertures sont du lundi au vendredi de 8h à 16h15.**

Pendant cette période, les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête publique seront consultables et chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la Commissaire Enquêtrice au Service Accueil de l'Urbanisme de Grasse qui les joindra au registre. Ces observations écrites devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête, le cachet de la Poste faisant foi. Elles pourront être aussi adressées par courriel à l'adresse suivante : accueil.urbanisme@ville-grasse.fr.

Une version numérique du dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la ville de Grasse : <http://www.ville-grasse.fr/urbanisme.html>

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique au Service Accueil de l'Urbanisme de Grasse, 57 avenue Pierre Sémard, 06130 Grasse. L'ensemble des observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet suivant : <http://www.ville-grasse.fr/urbanisme.html>

La Commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public **au Service Accueil de l'Urbanisme de Grasse, 57 avenue Pierre Sémard - 06130 Grasse**, les :

- **Mercredi 6 septembre 2017 de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 11 octobre 2017 de 14h00 à 17h00**

En l'absence d'évaluation environnementale, le dossier d'enquête publique comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la Commissaire enquêtrice seront déposés au Service Accueil de l'Urbanisme de Grasse (57 avenue Pierre Sémard – 06130 Grasse) ainsi qu'en sous-préfecture des Alpes Maritimes (3, avenue du Général de Gaulle – 06135 Grasse Cedex), pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera publiée sur le site internet de la commune.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête publique pourront être demandées auprès au Service Accueil de l'Urbanisme de Grasse, auprès de Monsieur Gilles GAVEAU au 04 97.05.22.07 ou à l'adresse électronique suivante : accueil.urbanisme@ville-grasse.fr

Le Conseil Municipal de Grasse est l'autorité compétente pour approuver, à l'issue de l'enquête publique, la révision du Règlement Local de Publicité de Grasse.

Fait à Grasse, le 21 août 2017

Le Maire,

Jérôme VIAUD
Président de la CA du Pays de Grasse
Vice-Président du Conseil départemental
des Alpes Maritimes